



Si vous êtes producteur.ice et que vous avez des besoins/envies/idées particulières (formation, visite, etc.) cliquez ici pour nous en faire part !

Lettre d'information arbo Nouvelle Aquitaine

Oikos - dérogation 120 jours Pucerons cendrés du pommier

L'Oikos (Azadirachtine, 26 g/l) a obtenu une dérogation de 120 jours pour le puceron cendré sur pommier jusqu'au **15 juin**.

Cultures	Dose (l/ha)	Nb maximum et stades d'application	DAR (jours)
Pommier uniquement * Pucerons (traitement des parties aériennes)	1,5	2 applications par an : - 1 avant floraison (BBCH 51 à 56) Et - 1 application après floraison (BBCH 69 à 71)	F*

* Le DAR est couvert par les modalités d'application.

Conditions d'emploi

Il est recommandé de réaliser les traitements avec Oïkos lorsque l'intensité lumineuse est basse. Tôt le matin ou en soirée, la plante est en phase de transpiration, ce qui facilite la pénétration du produit.

Un pH de bouillie compris entre 4 et 6 permettra d'augmenter la pénétration du produit dans la plante.

Les traitements sur larves ont démontré les meilleurs résultats.

Spinosad - dérogation 120 jours

Le SUCESS 4 a obtenu une dérogation de 120 jours pour l'anthronome (pommier et poirier) et la guêpe de l'amandier jusqu'au **11 juin**.

Usages autorisés :

Code de l'usage	Libellé(s) de(s) usage(s)	Autorisé(s) uniquement sur la(es) culture(s) suivante(s)	Dose maximale d'emploi par application	Nombre maximum d'application(s) par an et intervalle(s) d'application(s)	Stade(s) d'application (BBCH)	Délai avant récolte
12603138	Fruits à pépins*Trt Part.Aer. *Coléoptères phytophages Uniquement dans la lutte contre l'anthronome du pommier et du poirier	Pommier, poirier	0,2 L/ha par application	2 applications tous usages confondus (intervalle 14 jours)	Du stade BBCH 51 au stade BBCH 56	7 jours
12453112	Fruits à coque*Trt Part.Aer. *Chenilles phytophages <i>Eurytoma amygdali</i>	Amandier	0,2 L/ha par application	2 applications (intervalle 7-10 jours)	Du stade BBCH 71 au stade BBCH 77	14 jours

Terpène d'orange douce - dérogation 120 jours

ESSEN'CIEL (LIMOCIDE) a obtenu une dérogation de 120 jours pour les pucerons (pommier, poirier et prunier) et les cochenilles (olivier) jusqu'au **15 juin**.

Usages autorisés :

Code de l'usage	Libellé(s) de(s) usage(s)	Autorisé(s) uniquement sur la(es) culture(s) suivante(s)	Dose maximale d'emploi par application	Nombre maximum d'application(s) par an et intervalle(s) d'application(s)	Stade(s) d'application (BBCH)	Délai avant récolte
12653110	Prunier*Trt Part.Aer.*Pucerons	Prunier	4 L/ha	6 (Intervalle entre application : 7 jours)	Du stade BBCH 09 au stade BBCH 75	1 jour
12603150	Fruits à pépins*Trt Part.Aer.*Pucerons	Pommier et Poirier	8 L/ha	6 tous usages confondus (Intervalle entre application : 7 jours)	Du stade BBCH 09 au stade BBCH 75	1 jour
12503203	Olivier*Trt Part.Aer.*Cochenilles	Olivier	8 L/ha	6 (Intervalle entre application : 7 jours)	Du stade BBCH 09 au stade BBCH 75	1 jour

QUASSOL - Tolérance en AB

INAO indique qu'une tolérance sera appliquée pour l'utilisation du QUASSOL en AB, à titre exceptionnel et seulement pendant la période visée par la dérogation 120j soit entre le 18/02/2025 et le 18/06/2025.

Le message a été transmis aux OC et la mesure prévue est l'application d'un simple avertissement, même en cas de récurrence.

Usages autorisés :

Code de l'usage	Libellé(s) de(s) usage(s)	Autorisé(s) uniquement sur la(es) culture(s) suivante(s)	Dose maximale d'emploi par application	Nombre maximum d'application(s) par an et intervalle(s) d'application(s)	Stade(s) d'application (BBCH)	Délai avant récolte
12603105	Fruits à pépins*Trt Part.Aer. *Chenilles phytophages (Hoplocampes)	Pommier, poirier	0,6 kg/ha	2	Stade BBCH 69	F
12653106	Prunier*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages (Hoplocampes)	Prunier	0,6 kg/ha	2	Stade BBCH 69	F

Indemnités perte de récolte Arboriculture (47)

Le Lot-et-Garonne a été reconnu sinistré au titre de l'ISN pour pertes de récolte sur : abricot, amande, cerise, châtaigne, noix, nectarine, pêche, pomme, poire, prune, noisette, raisin de cuve/de table,

Les demandes d'indemnisation seront à faire en ligne en mars-avril.

Plus d'info début mars sur www.lot-et-garonne.gouv.fr

Concernant les autres départements n'hésitez pas à vous renseigner.

Comprendre et prévenir l'érosion des sols

Bio Nouvelle Aquitaine a réalisé une série de 4 vidéos, en partenariat avec Albret Communauté, afin de mieux appréhender le sujet de l'érosion des sols.

La première vidéo est une introduction au sujet afin de :

- Connaître le **contexte et les enjeux** liés à l'érosion des sols
- Comprendre la **composition et le fonctionnement du sol**
- Concevoir les **mesures préventives** à adopter pour limiter les risques d'érosion.

Vidéo 1 : Introduction

La deuxième vidéo explique comment réaliser un test bêche pour diagnostiquer rapidement la structure et l'activité biologique de votre sol :

- **Le diagnostic rapide** : évaluez l'état de votre sol et sa sensibilité à l'érosion.
- **L'observation des racines** : analysez la partie racinaire des cultures et son impact sur le développement végétatif.
- **Les conditions optimales** : réalisez le test sur un sol ressuyé et dans une zone représentative pour des résultats fiables.
- **Les pistes d'amélioration** : découvrez comment l'apport de matière organique peut augmenter la porosité et la cohésion du sol, réduisant ainsi l'érosion.

Vidéo 2 : Le test bêche

La troisième vidéo explique comment réaliser un slake test, une méthode simple et visuelle pour analyser la stabilité structurale de vos sols.

- **Objectif** du test : évaluer la sensibilité des sols à l'érosion en mesurant leur stabilité structurale.
- **Méthodologie** : utilisez des récipients transparents et de l'eau pour observer la dégradation des mottes de terre.
- **Facteurs influents** : découvrez l'impact de la texture, de la matière organique et de l'activité biologique sur la stabilité du sol.
- **Comparaison des sols** : observez l'effet des pratiques agricoles sur la cohésion et la résilience de différents types de sols.
- **Résultats** : un sol moins perturbé, riche en activité biologique, présente une meilleure stabilité et résiste mieux à l'érosion.

Vidéo 3 : Le slake test

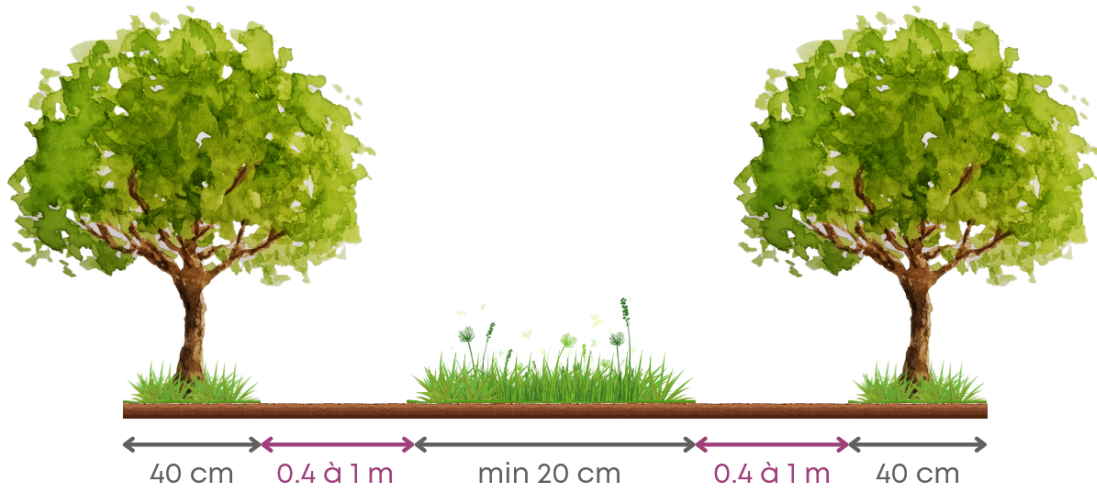
Dans cette dernière vidéo, découvrez le Slip Test, une méthode originale et accessible pour évaluer la sensibilité de vos sols à l'érosion grâce à leur activité biologique.

- **Évaluation simple** : apprenez à mesurer la santé du sol avec un test ludique basé sur la décomposition d'un tissu en coton bio.
- **Activité biologique** : comprenez pourquoi des sols riches en activité biologique résistent mieux à l'érosion.
- **Matériel** : tout ce dont vous avez besoin, c'est d'une bêche et d'un slip en coton bio.
- **Comparaison des sols** : réalisez plusieurs tests pour comparer différents types de sols et orienter vos pratiques agricoles.
- **Résultats** : après 2 mois, l'état de décomposition du tissu reflète le niveau d'activité biologique et la santé globale du sol.

La technique "Sandwich"

La méthode sandwich est une technique de gestion des adventices qui consiste à travailler le sol en surface de chaque côté du rang (40 cm à 1 m) en laissant la bande centrale du rang enherbée (semés ou spontanés).

Il y a la possibilité de semer des engrais vert sur le rang et/ou sur l'inter-rang et/ou sur la zone travaillée directement.



Les avantages :

- Améliore la structure du sol
- Augmente l'activité biologique des sols
- Limite la présence des campagnols
- Gain de temps sur le travail du sol
- Baisse des coûts matériels (pas de système de contournement des arbres)
- Limite les maladies (pas de blessures des troncs)
- Favorise l'infiltration de l'eau

Stratégies de lutte contre l'hoplocampe du pommier en arboriculture biologique

Thèse soutenue par Margaux Decosse en septembre 2024

[Télécharger la thèse ICI](#)

Annonces

Si vous recherchez ou proposez du matériel, des terres, des prestations, des plants... n'hésitez pas à me transmettre, nous ferons passer dans cette lettre d'info destinée aux arborescences du Lot-et-Garonne et départements voisins.

Ouverture du dispositif Maitrise des Pratiques !

Le dispositif « **Maitrise de Pratiques** » permet aux jeunes installé.e.s de bénéficier du tutorat d'un.e agriculteur.ice expérimenté.e pendant une durée de 2 ans (sur la ferme et/ou par téléphone).

L'agriculteur "tuteur" est dédommagé pour ce temps passé à accompagner le nouvel installé.

Si vous êtes installé.e depuis moins de 2 ans et souhaitez bénéficier de ce tutorat ou **si vous êtes expérimenté.e** et souhaitez transmettre vos connaissances : faites le nous savoir!

Contact : Chloé Hervet - 06 22 26 46 08

Groupes vergers diversifiés / petits-fruits

Il existe des groupes de discussions et d'échanges What's app autour des petits-fruits et des vergers diversifiés en Nouvelle Aquitaine.
Si vous souhaitez être ajouté.e contactez moi.

Contact : Chloé Hervet - 06 22 26 46 08

Retrouvez toutes les formations de Bio Nouvelle Aquitaine ICI



en
partenariat
avec



Union Européenne



région
Nouvelle-Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

CONTACT

Chloé Hervet, Conseillère arboriculture 47

Tél. 06 22 26 46 08

mail : c.hervet@bionouvelleaquitaine.com

Ce mail est envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous êtes abonné.e à la lettre d'info arboriculture bio

[se désinscrire](#)

Envoyé avec

Brevo